

FICHE DE POSTE

Agent d'entretien des espaces publics – Conducteur de balayeuse

. Missions principales

. Conduite et utilisation de la balayeuse

- Assurer la conduite de la balayeuse sur les voies et espaces publics communaux.
- Réaliser les opérations de balayage des chaussées, caniveaux, places, parkings et autres espaces publics.
- Adapter les circuits de balayage en fonction des besoins et des priorités.
- (Assurer le nettoyage des bordures, caniveaux et zones difficiles d'accès.)
- Effectuer les passages complémentaires après manifestations, marchés, travaux ou événements particuliers.
- Signaler les anomalies constatées sur la voirie : dégradations, dépôts sauvages, végétation gênante, mobilier endommagé, signalisation dégradée, etc.
- Assurer le vidage et le nettoyage de la balayeuse.
- Réaliser les opérations d'entretien courant : niveaux, graissage, nettoyage des équipements, contrôle visuel.
- Identifier les dysfonctionnements et signaler les besoins d'intervention mécanique.
- Veiller au bon fonctionnement et à la propreté du matériel confié.

. Propreté et entretien des espaces publics

- Assurer le nettoyage manuel des espaces publics.
- Ramasser les déchets et dépôts sauvages.
- Nettoyer les places, trottoirs, parkings, abords des bâtiments communaux et équipements publics.
- Assurer l'entretien des corbeilles et autres équipements liés à la propreté urbaine.
- Participer au nettoyage après les manifestations communales.
- Participer aux opérations de désherbage des espaces publics.
- (Entretien des abords des équipements et bâtiments communaux.)
- Participer aux opérations de nettoyage liées aux épisodes météorologiques particuliers.

. Entretien de la voirie et du mobilier urbain

- Participer aux petits travaux d'entretien de la voirie.
- Réaliser des interventions simples : rebouchage, remise en état ponctuelle, nettoyage des accotements et caniveaux.
- Participer à la pose, au déplacement et à l'entretien du mobilier urbain.
- Participer à la mise en place et au retrait de la signalisation temporaire.
- Assurer le nettoyage des panneaux, potelets, barrières et autres équipements publics.

- Signaler toute anomalie ou dégradation constatée sur le domaine public.

. Conditions particulières d'exercice

- Travail principalement en extérieur et par tous types de conditions météorologiques.
- Conduite régulière d'un véhicule ou engin de balayage.
- Travail ponctuellement au contact de la circulation routière.
- Horaires pouvant être adaptés en fonction des nécessités du service.
- Interventions possibles tôt le matin, notamment pour certaines opérations de balayage ou après manifestations.
- Participation ponctuelle aux interventions urgentes ou exceptionnelles.
- Port obligatoire des équipements de protection individuelle adaptés aux missions.

. Compétences requises

Savoirs

- Connaissance des règles de sécurité liées à la conduite d'engins.
- (Connaissance des règles de sécurité sur la voie publique.)
- Connaissance des techniques de nettoyage et d'entretien des espaces publics.
- Notions d'entretien mécanique courant.
- Connaissance des règles de tri et de gestion des déchets.
- Connaissance des principes d'utilisation des matériels et équipements du service technique.

Savoir-faire

- (Conduire une balayeuse en sécurité.)
- Réaliser un balayage efficace et régulier.
- Adapter la conduite et les réglages de l'engin aux différentes surfaces.
- Effectuer les contrôles et l'entretien courant du matériel.
- Repérer une anomalie mécanique ou un dysfonctionnement.
- Utiliser les équipements et matériels de voirie.
- Travailler en sécurité à proximité de la circulation.
- Organiser son travail en fonction des priorités définies par le responsable.

. Formations et habilitations souhaitées

- Permis de conduire adapté aux véhicules utilisés par le service.
- Autorisation de conduite ou formation adaptée à la conduite de la balayeuse et aux tracteurs.
-